Chambre de Métiers d'Alsace, Bas-Rhin : 30 Avenue de l'Europe – CS 10011 SCHILTIGHEIM - 67013 STRASBOURG Cedex Tél. : 03.88.19.55.83
Chambre de Métiers d'Alsace, Colmar : 13 Avenue de la République. CS 20044 -68025 COLMAR Cedex. Tél. : 03.89.20.84.60
Chambre de Métiers d'Alsace, Mulhouse : 12, Boulevard de l'Europe - BP 3007 - 68061 MULHOUSE Cedex Tél. : 03.89.46.89.16

CENTRE DE FORMALITÉS DES ENTREPRISES

- SOCIETE - MISE EN ACTIVITE

Formulaires : 1 formulaire M2 (document à télécharger)
1 formulaire JQPA si activité réglementée Loi Raffarin (document à télécharger)

Retrouvez les documents à télécharger sur notre site internet : www.cm-alsace.fr

Rubriques
- **Créer et Reprendre**
- **Centre de Formalités des Entreprises**

Pièces justificatives à joindre en annexe des formulaires :

- ☐ 1 extrait KBIS original de l'immatriculation sans activité
- ☐ Copie de l'attestation de suivi de stage de gestion obligatoire ou dispense

Si l'activité est réglementée, selon le cas :

- ☐ Autorisation ou agrément délivré par l'organisme de tutelle selon le cas
- ☐ Copie de l'arrêt préfectoral, licence…..

Activités réglementées par la Loi Raffarin :

- ☐ Copie du ou des diplômes ou certificats de travail dans l'activité (3 ans) ou copie des fiches de paie sur 3 années ou contrat de travail à durée indéterminée du salarié qualifié + ses diplômes ou certificats de travail dans l'activité exercée ou copie des fiches de paie sur 3 années

⚠ **Pour les métiers du bâtiment, vous êtes tenu de souscrire une assurance décennale**

⇨ Mandat ou pouvoir si nécessaire

FRAIS D'IMMATRICULATION A LA CHAMBRE DE METIERS ET AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Chèque libellé à l'ordre de la Chambre de Métiers d'Alsace :

- ☐ **130,00 €**

Chèque libellé à l'ordre du Tribunal d'Instance :

- ☐ **181,04 €** pour une création
- ☐ **183,86 €** pour une location-gérance. Fournir copie du contrat de location-gérance + publication dans un journal d'annonces légales
- ☐ **210,86 €** pour un achat .Fournir copie de l'acte de vente enregistré aux impôts + publication dans un journal d'annonces légales
  - ✓ **Si le Bodacc a été demandé : 183,86 €**

⚠ ***Pour les sociétés unipersonnelles (SARLU, SASU) dont l'associé unique, personne physique, assume personnellement la gérance ou la présidence :***

- ☐ **67,86 €** pour une création uniquement

SI ACTIVITE D'ARTISAN-COMMERCANT NON-SEDENTAIRE

- ☐ Déclaration préalable d'une activité non-sédentaire (document à télécharger)
- ☐ Liste des pièces à fournir (document à télécharger)

SI DOSSIER ACCRE

- ☐ Formulaire ACCRE (document à télécharger)
- ☐ Notice ACCRE (document à télécharger)
- ☐ Liste des pièces à fournir à l'appui du dossier ACCRE (document à télécharger)

PRESTATION COMPLEMENTAIRE DU C.F.E

Prestations complémentaires facultatives d'assistance à la formalité :

- **Sur rendez-vous : 40,20 € par chèque à l'ordre de la CMA**
- **Par dépôt de dossier ou envoi postal : 30,00 € par chèque à l'ordre de la CMA**

Pour bénéficier de l'assistance administrative, veuillez joindre le formulaire dûment complété et signé ci-dessous.

Chambre de Métiers d'Alsace

SERVICE D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE

Je soussigné(e) : .....

souhaite bénéficier du service d'assistance administrative dans le cadre du traitement de mon dossier de formalités par le Centre de formalités des entreprises (CFE) :

Sur rendez-vous :

- Dossier complété sur place, accompagnement personnalisé et suivi de la formalité

Immatriculation : 55,20 € ☐

Modification : 40,20 € ☐

Par dépôt ou envoi postal :

- Dossier constitué par mes soins
- Prise de contact par un agent du CFE pour un accompagnement et un suivi personnalisé de mon dossier

Immatriculation : 45 € ☐

Modification : 30 € ☐

Mes coordonnées :

NOM : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Qualité : .....

Téléphone : .....

Email : .....

Date et signature :